

Réintégration dans le pays d'origine



Permettre à des personnes migrantes de rentrer dans leur pays d'origine avec des perspectives

La réintégration d'un requérant d'asile débouté ou d'une personne sans papier compte parmi les tâches difficiles dans l'application du droit des étrangers et du droit d'asile. Ces personnes se retrouvent alors parfois dans une situation sans issue au vu du manque de perspectives dans leur pays d'origine, raison qui les avait déjà poussées à placer tous leurs espoirs dans la migration. Notre objectif est de soutenir ces personnes afin qu'elles soient en mesure de prendre leur destin en main.

Depuis 2004, le SSI offre un soutien ciblé à des personnes désirant rentrer dans leur pays et ayant un projet concret de réintégration. **De 2004 à 2011, nous avons pu soutenir 180 projets et permettre ainsi un retour en dignité et avec des perspectives à 423 personnes**, qui sont rentrées dans 47 pays différents. En vue de pérenniser ce soutien, l'association « Réintégration dans le pays d'origine » a été fondée en 2009; elle est dirigée par un comité d'experts suisses.

Les bureaux cantonaux de conseil en vue du retour ou les oeuvres d'entraide nous adressent régulièrement des personnes en situation vulnérable. Si un retour volontaire

ou un départ dans un tiers pays sont envisageables, ils doivent être accompagnés d'un certain nombre de mesures appropriées. Or, les fonds publics, qui sont standardisés et réglementés, ne suffisent souvent pas à construire un projet professionnel permettant d'assurer un revenu aux personnes qui retournent dans leur pays.

Notre offre s'adresse à tous les requérants d'asile, indépendamment de leur nationalité ou des raisons de leur renvoi. Les demandes nous parviennent des bureaux cantonaux de conseil en vue du retour (CVR) et des oeuvres de bienfaisance en Suisse travaillant en contact direct avec les personnes concernées.



FONDATION SUISSE DU
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL

Groupes cibles

- les requérants d'asile déboutés
- les requérants d'asile en cours de procédure qui décident de rentrer dans leur pays d'origine
- les personnes sans statut légal en Suisse (sans-papiers)
- les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés (MNA)
- les victimes de la traite
- les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM)
- toute personne refoulée en vertu du droit des étrangers
- les détenteurs de permis B qui se trouvent dans une situation vulnérable et envisagent de rentrer dans leur pays d'origine



Partenaires

- Réseau du Service Social International (SSI) dans les différents pays
- Bureaux cantonaux de conseil en vue du retour / Croix Rouge / Caritas
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)



**FONDATION SUISSE DU
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL**

9, rue du Valais
CP 1469
1211 Genève 1
Suisse
Tél. +41 22 731 67 00
Fax: +41 22 731 67 65
ssi@ssiss.ch

Personnes de contact

Rolf Widmer
Directeur SSI Suisse
ssi-rw@ssiss.ch

Michèle Demierre
Responsable du programme
ssi-md@ssiss.ch

Service d'information

Marc Aellen
info@ssiss.ch

Visitez notre site internet:
www.ssiss.ch



L'offre

Notre offre comprend les éléments suivants :

- Encouragement des intéressés à planifier leur retour de façon active compte tenu de leurs propres ressources
- Coaching et accompagnement dans les pays d'origine via le réseau SSI
- Elaboration de projets concrets permettant de générer des revenus
- Suivi individualisé pour mineurs et jeunes adultes ayant grandi en Suisse
- Nous pouvons investir entre CHF 1000.- et 5000.- par projet.



Développer de nouvelles perspectives dans le pays d'origine

Les objectifs

- Les requérants d'asile acceptent le fait qu'ils doivent quitter la Suisse et sont intéressés à préparer activement leur réinsertion dans leur pays d'origine ou un pays tiers
- Une étude de faisabilité du projet et une évaluation des ressources et des compétences de la personne pour réaliser une activité génératrice de revenus (AGR)
- Sur place, les bénéficiaires sont coachés et soutenus financièrement par un partenaire du SSI dans la réalisation de leur projet AGR

Activités

1. Le bureau de conseil en vue du retour (CVR)

Les personnes qui doivent ou souhaitent rentrer sont orientées vers le bureau de conseil en vue du retour (CVR) de leur canton. Tous les CVR sont informés du programme de réintégration dans le pays d'origine mené par le SSI et des personnes qu'il concerne.

2. Le dépôt de la demande

Si le travailleur social estime que la personne qui se présente à son bureau pourrait bénéficier d'un soutien du SSI, il lui est possible de nous adresser une demande par le biais de notre site internet.

3. La faisabilité du projet

Evaluation de faisabilité du projet par nos partenaires SSI dans le pays d'origine.

4. Le retour

Le bénéficiaire potentiel devra contacter notre partenaire sur place à sa meilleure convenance lorsqu'il sera de retour au pays.

5. La réalisation du projet

Dès le moment où la réponse positive a été donnée et que le bénéficiaire est de retour au pays, la mise en place du projet peut débuter. Notre partenaire se chargera alors de guider le bénéficiaire dans la réalisation de son projet.

6. Le contrôle interne du projet réalisé

Le partenaire doit, durant la réalisation du projet, garder précieusement toutes les factures relatives aux dépenses engagées pour le projet. Il soumet ensuite au SSI un rapport de réalisation du projet (justificatifs de paiement, description de la réalisation du projet, photos du projet réalisé).

7. Le suivi

Notre partenaire sur place restera en contact avec le bénéficiaire et une nouvelle visite du projet sera effectuée 1 an après la réalisation du projet.

Pour effectuer un don : CCP 12-5490-5